

cch  scc

AMPLIFIER NOTRE **PORTÉE**

 **Rapport annuel**
2022-2023

Conseil
canadien
des normes

Un monde de possibilités à votre portée.

Canada

A man with a beard and curly hair, wearing a blue and white striped shirt, is smiling and looking at a tablet held by a woman. The woman has voluminous curly hair and is wearing a white and blue striped t-shirt under a brown jacket. They are in a modern office environment with large windows and a white pendant light. A large yellow and maroon graphic overlay is in the bottom left corner.

La normalisation améliore la qualité de vie au Canada et dans le monde. Elle rend les produits et les services plus sûrs et plus effectifs. Mais pour atteindre son plein potentiel, le système de normalisation doit s'étendre à d'autres secteurs – particulièrement les secteurs à charge sociale – et mobiliser de nouveaux acteurs.

En 2022-2023, le Conseil canadien des normes (CCN) s'est attelé à **amplifier sa portée**, collaborant avec plus de parties intéressées et travaillant sur plus d'enjeux émergents que jamais, le tout afin de bâtir un système de normalisation canadien qui profite à un plus grand nombre de personnes, de communautés et d'entreprises d'ici et d'ailleurs.

Table des matières

Le CCN en bref

▶ **4**

Mot de la directrice générale
et du président par intérim
du Conseil d'administration

▶ **10**

Une nouvelle stratégie
pour des besoins émergents

▶ **12**

La Stratégie nationale de
normalisation en un coup d'œil

▶ **14**

Une vision élargie

▶ **15**

Des points
de vue diversifiés

▶ **18**

Engagement envers
l'amélioration continue

▶ **21**

Reconnaître l'excellence
dans la sphère normative

▶ **23**

Livrables du CCN

▶ **26**

La structure du CCN

▶ **36**

Résultats financiers

▶ **39**

Le CCN en bref



Mission

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation en vue d'améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être de sa population.



Vision

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada par ses stratégies de normalisation.



Mandat

Encourager une normalisation volontaire efficace et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Trois priorités stratégiques

INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ

Favoriser l'innovation et la compétitivité grâce à la normalisation.

LEADERSHIP CANADIEN

Soutenir la prospérité économique et ouvrir des possibilités de leadership à l'international grâce à la normalisation.

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Renforcer la culture d'excellence du CCN.

Les priorités de la population canadienne au cœur de notre action

Santé et bien-être

Soutenir la création de nouvelles normes nationales pour les soins de longue durée et de solutions normalisées pour les services en santé mentale et santé liée à la consommation de substances.

Économie numérique

Accélérer l'élaboration de normes de gouvernance des données et d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) tout en aidant les entreprises canadiennes à parer aux cyberattaques.

Développement de la technologie

Utiliser la normalisation pour créer un vocabulaire commun entourant les nouveaux concepts et les nouvelles technologies, avec des points de référence pour la conception et le développement des innovations.

Développement du commerce et des affaires

Aider les innovatrices et innovateurs du Canada à utiliser les normes pour percer de nouveaux marchés et tirer le meilleur parti de leur propriété intellectuelle, et réduire les obstacles internes au commerce en harmonisant les régimes réglementaires.

Inclusion et égalité des genres

Veiller à ce que toute la population puisse profiter équitablement des avantages socio-économiques et de la sûreté que confèrent la normalisation grâce à la recherche et à l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre.

Lutte climatique et durabilité

Intégrer les notions d'adaptation et de résilience climatiques aux normes et codes du bâtiment, incorporer des normes de gestion environnementale dans les politiques publiques, et veiller à ce que les rapports sur la gouvernance environnementale, sociale et organisationnelle soient cohérents et inspirent confiance.

Un effectif diversifié

▶ **150**
membres du personnel

▶ **60 %**
de représentation féminine dans l'effectif

▶ **57 %**
de représentation féminine dans l'équipe de direction (directrices et échelons supérieurs)

▶ **30 %**
des personnes ayant fourni une déclaration volontaire s'identifient comme autochtones ou membres d'une minorité visible

L'accréditation pour une amélioration continue

En tant qu'organisme d'accréditation national, le CCN accrédite les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification, selon des normes reconnues à l'international. L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée.

▶ **641**
clients ayant reçu des services d'accréditation

▶ **50**
demandes de nouveaux clients reçues en 2022-2023

▶ **4**
nouveaux programmes et sous-programmes d'accréditation lancés en 2022-2023

▶ **11**
programmes d'accréditation au total – faisant du CCN le plus grand organisme d'accréditation au Canada

Représentation du Canada dans la normalisation internationale

En faisant partie d'organismes de normalisation régionaux et internationaux et en signant des ententes de coopération avec ses homologues à l'étranger, le CCN veille à ce que les intérêts du Canada soient représentés lors de l'élaboration de normes internationales. Cela lui permet aussi de promouvoir efficacement la normalisation pour faire avancer l'économie du pays et faciliter les échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

Programme des Bonnes pratiques de laboratoire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Commonwealth Standards Network (CSN)

Réseau Normalisation et Francophonie (RNF)

International Accreditation Forum (IAF)

Inter-American Accreditation Cooperation (IAAC)

Commission panaméricaine de normalisation (COPANT)

Forum des comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique (FINCA)

Organismes de normalisation internationaux

Organismes de normalisation régionaux

Ententes de coopération

Brésil	États-Unis d'Amérique	Pérou
Corée du Sud	Europe	Royaume-Uni
Costa Rica	France	Singapour
Équateur	Mexique	Ukraine

Note : La carte montre le siège, le secrétariat ou le bureau principal des organismes de normalisation.



European Telecommunications Standards Institute (ETSI)

European Committee for Standardization (CEN)

European Committee for Electrotechnical Standardization (CENELEC)

Asia-Pacific Cooperation Forum (APCF)

Organisation internationale de normalisation (ISO)

Commission électrotechnique internationale (IEC)

Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO

Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC)

Pacific Area Standards Congress (PASC)

Asia Pacific Accreditation Cooperation (APAC)

International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)

Le Canada occupe **231** postes de responsabilité au sein des comités techniques de l'ISO et de l'IEC.

- ▶ **26** présidences
- ▶ **18** rôles de secrétariat ou de gestion de comité
- ▶ **187** rôles d'animation

Influence canadienne à l'international

Les représentantes et représentants du CCN ci-dessous ont joué des rôles importants dans les comités de normalisation internationale en 2022-2023 :



Tony Capel, récipiendaire du prix Lord Kelvin 2021, est l'animateur du groupe de maintenance des directives de l'IEC et membre du groupe de maintenance mixte des Directives ISO/IEC. Il fait aussi partie du groupe stratégique 12 de l'IEC (transformation numérique), qui œuvre à l'harmonisation des normes de l'IEC et de l'ISO.



Jim MacFie, membre du comité de politique du Comité national du Canada de l'IEC, fait partie du Bureau de gestion de la normalisation et du groupe de maintenance des directives de l'IEC, ainsi que du groupe de maintenance mixte des Directives ISO/IEC.



Colin Clark, président par intérim du Conseil d'administration du CCN et président du Comité national du Canada de l'IEC, siège au Conseil de direction de l'IEC.



Cynthia Milito, directrice principale, Services d'accréditation du CCN, est membre du Groupe du président pour les politiques et la coordination du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO), qui élabore des normes et traite de questions liées à l'évaluation de la conformité.



Marty Cole est membre du Bureau d'évaluation de la conformité; David Briere est son suppléant.



Michelle Parkouda, gestionnaire, Recherche du CCN, siège au comité consultatif sur la diversité de l'IEC.



Bruce Farquhar, directeur, Normes internationales du CCN, travaille pour le Bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO.



Shawn Paulsen est vice-président du Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CANC/IEC), et vice-président et président du Comité pour l'évaluation de la conformité de l'IEC.



Lynne Gibbens, gestionnaire, Élaboration de normes internationales (ÉNI) du CCN auprès de l'IEC, participe au forum de l'IEC.



Elias Rafoul, vice-président, Services d'accréditation du CCN, siège aux comités de direction de l'Inter-American Accreditation Cooperation et de la National Conference of Standards Laboratories International.



Chantal Guay, directrice générale du CCN, représente le Canada au Conseil de l'ISO.



Kristel Van der Elst travaille pour le Bureau de stratégie des marchés de l'IEC.



Sofia Jaspers-Faijer, chargée de programme, Secrétariat au service de l'ÉNI du CCN, participe au forum de l'IEC.



Mot de la directrice générale et du président par intérim du Conseil d'administration

Bien qu'elle soit omniprésente, la normalisation est pourtant pratiquement invisible. Elle joue néanmoins un rôle crucial dans le bon fonctionnement de la société. C'est grâce à elle si tout ce que nous utilisons fonctionne bien : nos réfrigérateurs, nos téléphones, nos appareils mobiles, etc. Le système de normalisation du Canada est reconnu à l'échelle mondiale comme un pilier de notre infrastructure de qualité et de la sûreté et de l'excellence de nos produits et services. On note cependant un besoin de plus en plus clair d'amplifier la normalisation au-delà de notre champ d'intervention traditionnel (notamment les produits de consommation, la nourriture, les infrastructures) et d'étendre la certitude et la fiabilité qu'elle confère à de nouveaux domaines. Parallèlement, il est urgent d'élargir la portée de nos consultations et de nos démarches pour veiller à ce que les personnes et les entités les plus touchées par les normes aient voix au chapitre.

Notre Stratégie nationale de normalisation, publiée en 2022, est un outil central pour atteindre ces objectifs. Elle trace un chemin clair pour tous les acteurs du système actuel, définissant explicitement les priorités pour amplifier notre portée, répondre avec plus de flexibilité aux besoins de normalisation émergents et créer des normes plus

inclusives qui ne laissent personne pour compte. Nous sommes honorés d'avoir pu bénéficier des idées de nos collègues et de nos partenaires dévoués pour mettre au point cette stratégie robuste et réfléchie. Il nous tarde d'en concrétiser la vision avec nos partenaires des systèmes de normalisation canadien et international.

Nous avons élargi notre offre de services d'accréditation cette année, en créant un tout nouveau programme et en bonifiant plusieurs autres. Nous avons aussi entrepris d'explorer des façons novatrices d'accélérer l'élaboration de processus d'évaluation de la conformité. Ces nouvelles approches permettront au système de vérifier plus rapidement la conformité aux dernières normes en IA et dans d'autres domaines émergents.

Nous travaillons aussi à faire profiter de la normalisation plus de domaines d'intérêt pour la population du Canada et du monde, comme la résilience climatique, l'économie numérique, la santé (y compris la santé mentale), et les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance. Par exemple, nous avons contribué l'année dernière à la rédaction des lignes directrices relatives à l'objectif de zéro émission nette de l'ISO, puis participé à la COP27 en Égypte pour en faire la promotion et faire valoir leur utilité pour concrétiser les engagements climatiques de divers pays. La Stratégie nationale d'adaptation du Canada souligne aussi l'importance de la normalisation; le CCN a d'ailleurs reçu des fonds pour contribuer à l'application de cette stratégie afin d'aider la nation à s'adapter aux réalités des changements climatiques.

Nous avons également révisé dans la dernière année nos valeurs organisationnelles pour les rendre plus ambitieuses et tendre vers une amplification de notre portée. L'équipe tout entière y a contribué, et nos nouvelles valeurs représentent plus fidèlement les visées de notre organisation et des personnes qui la composent.

Nous remercions tous les membres du CCN pour leur dévouement et leur implication. Les retombées positives de leur travail se remarquent au quotidien. Merci aussi aux membres des comités techniques, du Conseil d'administration et de nos organisations partenaires pour leur appui indéfectible ainsi qu'à toutes les personnes qui nous font confiance comme partenaire d'accréditation. L'avenir est radieux, et c'est en grande partie grâce à vous.



Chantal Guay

Chantal Guay, ing., P.Eng.
FACG, IAS.A
Directrice générale



Colin Clark

Colin Clark, ing., FICI
Président par intérim



Une nouvelle stratégie pour des besoins émergents

Lancée en 2022, la [Stratégie nationale de normalisation](#) définit les grandes priorités et les principaux secteurs qui permettront, dans la prochaine décennie, de façonner un système de normalisation qui puisse adhérer aux valeurs, aux intérêts et aux besoins émergents de la population canadienne.

Puisque cette stratégie s'applique au système de normalisation tout entier – pas juste au CCN – son élaboration s'est faite en consultation avec des centaines de parties intéressées du pays. La stratégie explore de nouvelles approches et priorités et souligne la nécessité de collaborer avec de nouveaux acteurs du réseau de normalisation.

Elle prend également appui sur les grandes tendances de normalisation mondiales et canadiennes :

Tendances mondiales

- Importance croissante des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies dans l'élaboration de normes
- Urgence de lutter contre les changements climatiques
- Incidence continue de la COVID-19 et rétablissement postpandémie
- Prolifération de solutions hors du système traditionnel en réponse aux enjeux émergents, notamment en matière de gouvernance environnementale, sociale et organisationnelle
- Nécessité de normes sanitaires et sociales
- Poursuite des travaux sur les ententes commerciales
- Nécessité d'appuyer les technologies et innovations prometteuses
- Contexte géopolitique changeant
- Préoccupations quant à la capacité du système de normalisation international
- Sensibilisation limitée à la valeur des normes

Tendances canadiennes

- Défis posés par la cible de réduction des émissions de 2030, la cible de carboneutralité de 2050, l'atténuation des changements climatiques et la construction d'infrastructures résilientes dans le Nord
- Diversité, équité et inclusion
- Réconciliation avec les Autochtones
- Nécessité de normalisation dans la production et la distribution du cannabis à l'ère de la légalisation
- Accès aux normes

- Financement de l'élaboration de normes
- Préoccupations quant à la capacité du système national de normalisation

Afin de répondre aux besoins de la population canadienne à la lumière de ces tendances, la Stratégie nationale de normalisation table sur nos forces et cherche à pallier les faiblesses des systèmes national et international pour tirer parti des occasions où les normes peuvent créer de la valeur, notamment dans la poursuite de nos grands objectifs économiques et sociaux.



La Stratégie nationale de normalisation en un coup d'œil

Vision

Exploiter tout le potentiel des normes en soutien aux politiques publiques et à l'avantage de toute la population canadienne.

Mission

Favoriser la durabilité, la prospérité, la santé et la sécurité, la compétitivité, le commerce et l'efficacité des politiques publiques à l'avantage de toute la population canadienne, afin d'anticiper les multiples besoins de la société et de promouvoir efficacement les intérêts canadiens à l'échelle internationale.

Valeurs

- Transparence
- Coordination
- Ouverture
- Agilité
- Impartialité et consensus
- Diversité, équité et inclusion
- Efficacité et pertinence
- Cohérence
- Dimension d'élaboration

Priorités systémiques

- Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion dans la participation au système de normes
- Faciliter le commerce de biens et de services par des solutions de normalisation harmonisées
- Assurer la durabilité du système de normalisation canadien
- Renforcer le dialogue avec les peuples autochtones

Priorités sectorielles

- Atténuation des changements climatiques, adaptation et résilience
- Gouvernance environnementale, sociale et organisationnelle
- Santé, bien-être et sécurité
- Économie numérique et fabrication de pointe
- Stabilité des chaînes d'approvisionnement

La Stratégie nationale de normalisation met l'accent sur l'élaboration de normes et la collaboration continues dans tout le système de normalisation. Le CCN en appliquera les principes à sa stratégie organisationnelle et encouragera les autres organisations à s'en servir comme cadre pour réaliser leurs propres objectifs nationaux et organisationnels.



Une vision élargie

Nous avons de plus en plus conscience qu'au-delà de leur rôle de spécifications techniques, les normes sont aussi des moteurs de changement sociétal, ce qui suscite une demande dans de nouveaux domaines. C'est pourquoi le CCN étend son travail à de nouveaux secteurs pour mieux répondre aux besoins du Canada et du monde.

Accélération de l'évaluation de la conformité en IA et en gouvernance numérique

Une surveillance adéquate de l'IA et des technologies connexes est essentielle à la promotion de résultats positifs et à l'atténuation des risques, mais leur évolution rapide complique cette tâche. Il importe donc d'accélérer le développement des évaluations de la conformité, qui s'étend normalement sur quelques années après la publication des normes. En 2022-2023, nous avons travaillé avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada sur un projet pilote unique visant à définir et à mettre à l'essai des exigences pour un sous-programme d'évaluation de la conformité en IA. Ce qui rend ce projet si exceptionnel, c'est qu'il s'effectue en parallèle de l'élaboration de la norme ISO/IEC 42001 sur les systèmes de gestion de l'IA et de l'outil d'évaluation de l'incidence algorithmique du Secrétariat du Conseil

du Trésor du Canada, avant que ceux-ci ne soient finalisés. Cette approche aidera le système de normalisation à suivre le rythme des avancées en IA. Elle pourra aussi être appliquée à d'autres technologies émergentes ou en évolution rapide pour lesquelles il serait bon d'avoir un processus d'évaluation de la conformité dès la publication de la norme.

Tandis que l'économie numérique continue de s'imposer, on note un besoin croissant de normes encadrant les identifiants numériques (représentations électroniques de l'identité ou autres certificats) et les systèmes de confiance numériques qui génèrent et vérifient ces identifiants. Aussi travaillons-nous avec le gouvernement du Canada pour mettre au point des normes et des outils d'évaluation faisant consensus pour ces éléments. Cette année a d'ailleurs marqué l'achèvement d'une spécification technique et le lancement d'un projet pilote d'accréditation, qui ont jeté les bases pour l'interopérabilité et la confiance entre les émetteurs, les vérificateurs et les détenteurs d'identifiants numériques.



De meilleures normes pour les soins de longue durée

La pandémie de COVID-19 a exposé des problèmes persistants dans les soins de longue durée au Canada. Par conséquent, nous avons fait appel à l'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) et à l'Organisation de normes en santé (HSO) pour élaborer deux normes complémentaires visant à assurer des milieux physiques plus sûrs et des services de grande qualité en matière de soins de longue durée. Sont donc parues, après un processus de consultation exhaustif, les normes CSA Z8004:F22, Foyers de soins de longue durée – exploitation et prévention et contrôle des infections

et CAN/HSO 21001:2023, Soins de longue durée, respectivement publiées en décembre 2022 et en janvier 2023. Ces deux normes reflètent les besoins, la vision et les idées de plus de 20 000 patientes et patients, proches, membres du personnel soignant, prestataires de services, leaders du système de santé et membres du public concernés par les soins de longue durée. Les commentaires ont été recueillis à l'aide de sondages, de cahiers de consultation, d'assemblées publiques virtuelles et d'examens publics. Avec l'appui du CCN, le Groupe CSA et HSO travaillent maintenant avec des décideuses et décideurs publics et des acteurs privés pour s'assurer que toutes les parties concernées appliquent la norme, sur une base volontaire ou par obligation législative.

Consolidation de l'écosystème quantique du Canada

En janvier 2023, le gouvernement fédéral a lancé la [Stratégie quantique nationale](#) pour orienter les investissements et le travail du Canada en matière de technologies quantiques. Le CCN a contribué à l'élaboration de cette stratégie au moyen d'ateliers et d'un état des lieux des normes internationales. En outre, il travaille actuellement avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada à la préparation de trois feuilles de route pour les grandes missions de la Stratégie – l'informatique, les communications et les capteurs –, qui s'attarderont à l'importance de la normalisation pour la commercialisation des technologies quantiques.

Évaluation du bien-être dans les milieux ruraux

Les milieux ruraux contribuent grandement à la réussite économique du Canada. Afin d'encourager leur croissance et leur prospérité, le CCN a aidé à l'élaboration de la norme [CSA R113:F22 – Indicateurs de bien-être, de services et de qualité de vie dans les communautés rurales](#), publiée par le Groupe CSA en avril 2022. Cette norme recommande l'emploi de définitions et d'indicateurs d'un milieu sain uniformes afin de générer des données cohérentes et fiables pour la prise de décisions.

Lignes directrices internationales pour la production sûre de cannabis

En octobre 2022, l'ISO a publié trois accords internationaux d'atelier définissant des recommandations et des pratiques exemplaires pour les installations et les activités de culture du cannabis. Ces accords couvrent la sûreté des bâtiments et de l'équipement, la manutention sécuritaire et les bonnes pratiques de production. Inspirés d'un atelier de l'ISO organisé par le CCN et UL Solutions, ils favoriseront une production de cannabis sûre et durable à l'échelle mondiale.

Accréditation pour les analyses de salubrité des aliments destinés au marché américain

Cette année, le CCN est devenu le premier et le seul organisme canadien reconnu comme organisme d'accréditation au titre du programme d'accréditation des laboratoires d'analyse des aliments du Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques. Ce statut lui permet d'accréditer des laboratoires pour l'analyse de produits alimentaires destinés au marché américain dans certaines circonstances, contribuant ainsi à une chaîne d'approvisionnement alimentaire plus sûre.

Recommandations pour l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre

Par l'entremise du Groupe consultatif stratégique mixte ISO/IEC sur les normes tenant compte des questions de genre, le CCN a dirigé la rédaction de [recommandations sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre](#), dont les comités techniques de l'ISO et de l'IEC pourront se servir pour voir à ce que leurs travaux tiennent compte des différences entre les genres. Cette initiative s'inscrit dans la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre de l'ONU pour produire des normes plus efficaces pour toutes et tous.



Des points de vue diversifiés

Pour que la normalisation améliore le bien-être du plus grand nombre, l'élaboration des normes doit se faire en consultation avec un large éventail de parties intéressées au vécu et aux points de vue diversifiés.

En élargissant son cercle de collaboration, le CCN crée ainsi un système de normalisation qui reflète les besoins de tout le monde.

Collaboration accrue avec les populations les plus touchées

En mars 2022, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il travaillerait avec le CCN pour remplir son engagement de trouver des solutions normalisées pour répondre aux besoins de services en santé mentale et santé liée à la consommation de substances au pays. À cette fin, le CCN a formé le Collectif national de normalisation en santé mentale et santé liée à la consommation de substances avec l'aide de Santé Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada et des Instituts de recherche en santé du Canada. Le Collectif

œuvre plus directement auprès des populations susceptibles d'être les plus touchées par les normes en la matière, soit les communautés autochtones, les personnes vivant ou ayant vécu ces réalités et les prestataires de services. Ce travail de la plus haute importance orientera la mise au point de solutions normalisées dans six grands secteurs prioritaires : services intégrés pour les jeunes; intégration des soins primaires; applications numériques en matière de santé mentale et de consommation de substances; centres de traitement de la toxicomanie; personnel dans le domaine de la consommation de substances; et services intégrés pour les besoins de santé complexes.

Mise à profit de l'expertise interne

En tant qu'organisme d'accréditation du Canada, le CCN dispose de toute une somme de connaissances utiles au réseau de normalisation mondial. En octobre 2022, il a accueilli la 15^e édition du cours de formation pour les inspectrices et inspecteurs des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), où étaient représentés plus de 35 pays. L'événement de quatre jours s'est déroulé à Montréal et comprenait des discussions et des ateliers pratiques sur les procédures d'inspection relative au respect des BPL de l'OCDE.

Le Centre d'apprentissage du CCN a ajouté à son offre deux nouveaux cours sur l'inspection et l'évaluation de la conformité : Principes des bonnes pratiques de laboratoire de l'OCDE et Introduction à la norme ISO/IEC 17065:2012. En réponse à la

demande accrue d'ateliers privés, il a aussi donné l'année dernière 17 ateliers sur des sujets divers, allant des audits internes aux exigences d'accréditation pour les laboratoires d'essai et d'étalonnage.

En outre, il a collaboré avec le Réseau Normalisation et Francophonie et l'Université Laval pour mettre au point deux cours en ligne gratuits sur la valeur de la normalisation. Ces cours s'adressent aux entreprises et aux visionnaires qui cherchent à comprendre et à utiliser à leur avantage le système de normalisation. Ces initiatives contribuent à promouvoir l'importance des normes et à renforcer le système de normalisation au Canada et dans le monde.



Engagements mondiaux en matière d'environnement, de société et de gouvernance

Fort de plusieurs décennies d'expérience dans le milieu de la durabilité au Canada et à l'international, le CCN continue de travailler avec l'ISO et l'IEC pour élaborer et promouvoir des normes qui aident les entreprises à respecter leurs engagements en matière d'environnement, de société et de gouvernance. Bien qu'il existe de nombreux cadres volontaires, cette collaboration permettra d'uniformiser le tout en donnant aux entreprises des normes mondialement reconnues pour aller au-delà de la divulgation et fixer des cibles concrètes, reposant sur des outils d'amélioration du rendement. Ce processus augmentera également la fiabilité des rapports connexes en définissant des objectifs clairs pour les organisations et en aidant les consommatrices et consommateurs à évaluer la véracité des déclarations.

La normalisation au service du commerce international

Reconnaissant le rôle essentiel de la normalisation dans le commerce international, le CCN a établi et renforcé des partenariats avec divers organismes de normalisation et partenaires commerciaux du monde. En mai 2022, nous avons signé un protocole d'entente avec le National Institute of Standards and Technology des États-Unis., et en septembre, il a renouvelé son entente avec European Accreditation en soutien à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Puis, au début 2023, il s'est rendu en Australie et en Nouvelle-Zélande pour consolider ses relations avec ses homologues de la National Association of Testing Authorities d'Australie, du Joint Accreditation System of Australia and New Zealand et d'International Accreditation New Zealand. Le CCN sera aussi au premier plan de la promotion de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, qui vise à générer des débouchés pour les entreprises du pays et à assurer la prospérité économique.

Adoption plus rapide des codes du bâtiment

Suivant la publication en mars 2022 des nouvelles versions des codes modèles nationaux du bâtiment,

le CCN a entrepris de collaborer étroitement avec le Conseil national de recherches Canada (CNRC) et des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour faciliter la modernisation du système des codes. Ce faisant, il pourra accélérer l'adoption des nouveaux codes et des versions futures. Dans l'état actuel des choses, il n'est pas rare que certaines régions prennent tant d'années à adopter et à appliquer un code qu'une version ultérieure a souvent le temps de voir le jour dans l'intervalle. Le nouveau modèle de gouvernance simplifiera l'adoption pour que les secteurs de la construction du Canada puissent profiter plus rapidement des dernières normes en matière d'électricité, de sécurité-incendie, d'efficacité énergétique et plus.

Implication des normalisatrices et normalisateurs de demain

L'année dernière, le CCN a envoyé Oshara Narangoda et Katrina de Asis (lauréats 2020 du concours de l'Atelier des jeunes professionnels de l'IEC) pour représenter le Canada à l'assemblée générale 2022 de l'IEC, à San Francisco. Ces deux jeunes représentant l'avenir de la profession ont participé, en parallèle de l'assemblée générale, au Programme des jeunes professionnels de l'IEC, qui comprenait des ateliers, des séances plénières et des événements de réseautage. C'est en donnant la chance à la relève de contribuer à l'élaboration des normes qu'on pourra la préparer à façonner le système de normalisation de demain.

Renforcement de la résilience climatique

À l'automne 2022, nous avons travaillé avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy, Santé Canada, le Centre Intact d'adaptation au climat et le CNRC pour organiser un atelier sur la cartographie des îlots de chaleur urbains. Rassemblant plus de 40 expertes et experts de secteurs variés partout au pays, cet atelier visait à dresser l'état des lieux de la cartographie des îlots de chaleur urbains au Canada et à établir un plan pour la normaliser. Après l'événement, le CCN a entrepris d'ébaucher un accord national d'atelier pour tracer la voie à l'élaboration de normes pour des villes canadiennes plus sûres et résilientes au climat.



Engagement envers l'amélioration continue

En plus de la collaboration avec des parties intéressées, des conseillères et conseillers techniques et des partenaires organisationnels nationaux et internationaux, les démarches du CCN sont influencées par sa culture interne. En cultivant un organisme représentatif et inclusif de toute la population, nous serons plus à même de bâtir un système de normalisation qui sache répondre aux besoins diversifiés du Canada.

Nos nouvelles valeurs fondamentales

Avec l'aide de notre personnel, nous avons défini cette année quatre nouvelles valeurs fondamentales qui imprégneront notre travail et nos processus, renforceront notre culture de bienveillance axée sur la personne et concrétiseront notre vision et notre mission.

Nous sommes centrés sur les gens

Notre personnel est au premier plan. Nous créons un environnement inclusif où chacune et chacun peut réaliser son plein potentiel, nous valorisons le bien-être et nous investissons dans la réussite.

Nous sommes guidés par des démarches réfléchies

Toutes nos actions sont cohérentes afin de maximiser les résultats pour la population canadienne.

Nous sommes tournés vers l'avenir

Nous favorisons un système de normalisation novateur en nous projetant vers l'avenir pour comprendre et aborder les priorités et les besoins changeants de la population canadienne.

Nous sommes une équipe solidaire

Notre action est consolidée lorsque nous travaillons ensemble au bien-être de la population canadienne.

Promotion de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité

Au cœur de notre stratégie de gestion des talents se trouvent l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité, ou « l'IDEA ». Cette année, nous avons réalisé une analyse des lacunes dans nos pratiques pour établir une feuille de route de l'IDEA visant à combler ces lacunes et à donner aux principes de l'IDEA une place de premier plan dans notre travail. Un comité consultatif représentant de nombreux services du CCN supervisera l'exécution de la feuille de route et les initiatives d'IDEA au cours des prochaines années.

Pour compléter cette approche et répondre aux nouvelles exigences fédérales, nous avons également publié un [plan d'accessibilité](#), rédigé en consultation avec le personnel, les évaluatrices et évaluateurs sous contrat et d'autres parties concernées, particulièrement les personnes en situation de handicap. Ce plan définit des objectifs concrets pour 2025 dans six domaines prioritaires : l'environnement bâti; l'emploi; les technologies de l'information et des communications (TIC); les communications, autres que les TIC; l'acquisition; et la conception et l'élaboration de programmes et de services.

Ensemble, le plan d'accessibilité et la feuille de route de l'IDEA balisent des stratégies claires pour faire du CCN un organisme qui inclut tout le monde.

Un milieu de travail flexible et solidaire

Le CCN s'engage à bâtir un effectif durable et à explorer de nouvelles façons de remplir son mandat et de soutenir son personnel. Le projet de flexibilité au travail nous a amenés à repenser nos façons de faire et le modèle qui convient le mieux à notre organisme. Cette année, des membres du personnel ont essayé différentes méthodes de travail, puis mis en commun leurs expériences pour orienter la suite des choses. C'est ainsi que nous avons décidé d'adopter un modèle de travail flexible combinant les avantages du travail à distance et les bienfaits de se rassembler en personne lorsque les circonstances s'y prêtent. Le modèle devrait être achevé et mis en œuvre dans la prochaine année.

Nous avons également préparé un plan d'effectif pour encadrer la dotation en personnel. En comprenant mieux les besoins et les lacunes en la matière, nous pourrions définir des stratégies pour mettre au travail les talents nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.





Reconnaître l'excellence dans la sphère normative

Prix du CCN

Tous les deux ans, le CCN met à l'honneur le dévouement de personnes, d'organismes et de comités inspirants qui participent au réseau national de normalisation du Canada.

Cette année, les Prix ont revêtu une importance particulière, commémorant la vie de l'homme qui a présidé le CCN pendant 10 ans jusqu'en 2011 : Hugh Krentz, décédé en novembre 2022. Également Officier de l'Ordre du Canada et ancien président de l'Institut canadien de la construction en acier, M. Krentz a apporté à la normalisation une immense contribution qui est aujourd'hui largement reconnue au pays et à l'étranger.



Prix Hugh Krentz : James W. Boyden

La contribution de James W. Boyden à la normalisation nationale et internationale est digne du leadership exceptionnel et de la grande influence de Hugh Krentz. Dirigeant respecté, M. Boyden a présidé plusieurs

comités, dont les comités CSA CAC TC 279 (ISO 56005 – *Management de l'innovation*) et MC/ISO/TC 176 (Management et assurance de la qualité). Son travail a été essentiel à l'élaboration de la nouvelle norme d'équipement de protection individuelle sur la certification des respirateurs N95 en vue de l'ouverture sécuritaire des milieux de travail au Canada. Ses efforts lui ont aussi valu le Prix Améthyste de la fonction publique de l'Ontario, le plus prestigieux des prix du gouvernement ontarien pour reconnaître la contribution individuelle.



Prix d'excellence du CCN décerné à un comité : Comité consultatif du Nord

Le Comité consultatif du Nord a contribué à l'élaboration de normes dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord, qui vise à réduire la vulnérabilité financière du Nord et à promouvoir la santé et la sécurité de la population du Canada. Pour son travail, le Comité a reçu le Prix d'excellence du CCN décerné à un comité.



Prix du leadership du CCN décerné à un jeune professionnel : Tommy Chiu

Le Prix du leadership décerné à un jeune professionnel a cette année été remis à Tommy Chiu, pour sa contribution aux normes nationales et internationales dans le secteur de l'électrotechnique. M. Chiu prône des normes en télécommunications et des initiatives d'immeubles intelligents qui préservent l'énergie et réduisent au minimum les répercussions environnementales.



Prix McMahon pour services dévoués : Anneke Olvera

Le Prix McMahon pour services dévoués souligne les contributions importantes du personnel du CCN. Anneke Olvera travaille pour l'organisme depuis maintenant plus de 20 ans et s'est avérée une ambassadrice hors pair pour le CCN et la normalisation. Son travail dévoué a contribué à la stratégie à long terme du CCN en matière de normalisation des données et de l'IA, et ses talents d'animatrice experte ont aidé à former et à inspirer des collaboratrices et collaborateurs externes qui se sont investis dans le leadership en normalisation.



Reconnaissance spéciale : Sous-comité technique du Groupe CSA sur les établissements de soins de longue durée et comité technique de la norme sur les soins de longue durée de HSO

Le CCN a reconnu ces comités pour leur travail complémentaire sur deux normes de soins de longue durée qui contribueront à des environnements physiques plus sûrs et à des services de grande qualité partout au pays. Leur engagement et leur souplesse face à ce besoin urgent de normes ont aussi rehaussé l'image publique de la normalisation.

Prix 1906 de l'IEC

Le Prix 1906 de l'IEC sert à reconnaître les contributions individuelles exceptionnelles qui font avancer la normalisation de l'électrotechnique. En 2022, le Prix a été remis à 11 personnalités canadiennes – un record pour le pays en une même année!



Harald Buchwald, expert,
TC 77/SC 77B de l'IEC :
Phénomènes haute fréquence



Richard Roberts, expert,
comité technique de l'IEC 65 :
Mesure, commande et automation
dans les processus industriels



Joe Fitzharris, expert,
comité technique de l'IEC 114 : Énergie
marine – Convertisseurs de vagues,
marées et autres courants d'eau



François Sergerie, expert,
comité technique de l'IEC 4 :
Turbines hydrauliques



Ajay Garg, expert,
comité technique de l'IEC 8 :
Aspect système de la fourniture
d'énergie électrique



Itai Suez, expert,
comité technique de l'IEC 82 :
Systèmes d'énergie
solaire photovoltaïque



Elias Ghannoum, expert,
comité technique de l'IEC 7 :
Conducteurs pour lignes
électriques aériennes



Denis Thibault, expert,
comité technique de l'IEC 4 :
Turbines hydrauliques



Jim MacFie, expert,
comité technique ISO/IEC JTC 1 :
Technologies de l'information



Alexandre Trudel, expert,
comité technique de l'IEC 4 :
Turbines hydrauliques



Jonathan Paradis, expert,
comité technique de l'IEC 76 :
Sécurité des rayonnements
optiques et matériels laser

Livrables du CCN

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
1	Élaborer une stratégie nationale de normalisation pour définir les priorités et les domaines d'intérêt pour le système de normalisation du Canada.	Innovation et compétitivité 	1.1	Atteint en partie 	Approbation et publication de la Stratégie nationale de normalisation. Plan de mise en œuvre pour la Stratégie nationale de normalisation.	La Stratégie nationale de normalisation a été approuvée en juin 2022, puis publiée en juillet 2022. La version provisoire du plan de mise en œuvre a été présentée en mars 2023.
2	Mettre au point des stratégies de normalisation dans le cadre du programme de propriété intellectuelle (PI) pour aider les entreprises canadiennes à créer de l'emploi, à pénétrer les marchés et à générer des revenus.	Innovation et compétitivité 	1.1	Dépassé 	Mise en œuvre de neuf stratégies de normalisation dans le cadre du programme de PI pour aider les entreprises canadiennes à créer de l'emploi, à pénétrer les marchés et à générer des revenus. 66 % des répondantes et répondants ont rapporté une hausse de l'emploi, des exportations ou du revenu en date du 31 mars 2023 (référence : 53 % en 2020-2021).	Les neuf stratégies de normalisation ont été mises en œuvre. 68 % des répondantes et répondants ont rapporté une hausse de l'emploi, des exportations ou du revenu dans le sondage annuel (supérieur à la cible de 66 %).
3	Élaborer des normes pour améliorer la sûreté et la qualité des soins de longue durée au Canada et promouvoir leur utilisation dans les règlements, les lignes directrices et les foyers de soins.	Innovation et compétitivité 	1.1	Atteint 	Publication de deux normes.	La norme CAN/CSA Z8004:2022 a été publiée le 1 ^{er} décembre 2022. La norme CAN/HSO 21001 a été publiée le 31 janvier 2023.

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
4	Déployer des stratégies de normalisation en matière de santé mentale et santé liée à la consommation de substances dans le cadre du programme de normalisation pour la santé mentale et la santé liée à la consommation de substances.	Innovation et compétitivité 	1.1	Reporté 	Déploiement de six stratégies de normalisation. Publication de la feuille de route.	Le CCN a conclu une entente avec Santé Canada pour reporter du 31 mars 2023 au 31 mars 2024 la mise en œuvre des six livrables normatifs nationaux intégrés (stratégies de normalisation) et de la feuille de route d'accréditation/d'évaluation de la conformité.
5	Soutenir les priorités du Canada en IA par le biais d'un collectif de normalisation, de stratégies de normalisation et d'un programme d'évaluation de la conformité.	Innovation et compétitivité 	1.2	Reporté 	Publication de la feuille de route sur la normalisation en IA. Fin du programme pilote de type bac à sable sur l'évaluation de la conformité en IA.	L'objectif a été reporté à une autre année; les programmes d'IA et de gouvernance des données dureront cinq ans chacun.
6	Élaborer des spécifications techniques pour les identifiants numériques publics et privés et pour les services de confiance numériques qui sont conformes aux exigences minimales d'interopérabilité, de sécurité, de protection des renseignements personnels et de bien-être de la population.	Innovation et compétitivité 	1.2	Atteint en partie 	Publication des spécifications techniques.	La spécification technique a été publiée en avril 2023.

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
7	Formuler une réflexion et des orientations sur l'utilisation des normes et des évaluations de la conformité pour favoriser une réglementation fédérale moderne, souple et réactive.	Innovation et compétitivité 	1.2	Atteint 	Proposition d'au moins deux façons pour le système de normalisation de favoriser une réglementation moderne, souple et réactive.	Deux occasions ont été cernées : <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration en cours d'une Norme nationale du Canada sur la traçabilité de l'hydrogène avec Ressources naturelles Canada, pour laquelle un contrat a été préparé et signé avec le Bureau de normalisation du Québec; • L'élaboration d'une spécification technique nationale sur la commande des trains améliorée à l'appui des objectifs de Transports Canada relativement aux politiques et aux règlements sur la sécurité ferroviaire.
8	Renforcer la coordination avec la sécurité publique et les autorités de réglementation provinciales, territoriales et municipales.	Leadership canadien 	2.1	Dépassé 	Mise au point d'un plan de mobilisation et approche de trois autorités de réglementation municipales. Définition de deux initiatives stratégiques en soutien au conseil consultatif des organismes de réglementation (CCOR).	Le plan de mobilisation a été mis au point, et trois autorités de réglementation municipales ont été approchées. Trois initiatives stratégiques ont été définies en soutien au CCOR.
9	Faciliter le commerce intérieur grâce à des initiatives d'harmonisation de la normalisation avec les provinces et territoires.	Leadership canadien 	2.1	Atteint 	Lancement d'au moins une nouvelle initiative d'harmonisation de la normalisation.	La Table de conciliation et de coopération a officiellement chargé le Comité consultatif des provinces et territoires de la rédaction d'une entente de conciliation pour assurer l'adoption rapide et harmonisée du Code canadien de l'électricité au pays.

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
10	Évaluer et faire avancer l'inclusion des genres dans la normalisation.	Leadership canadien 	2.1	Atteint 	<p>Examen du plan de mise en œuvre pour le Cadre de participation des jeunes professionnelles et professionnels à la normalisation du CCN.</p> <p>Séance thématique du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) pour sensibiliser les membres aux enjeux d'équité des genres dans la normalisation.</p> <p>Recherches préliminaires sur les effets d'une meilleure représentation des genres dans l'élaboration des normes.</p> <p>Exploration des possibilités d'utilisation des lignes directrices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) sur l'élaboration de normes adaptées au genre ainsi que du Groupe consultatif stratégique mixte ISO/IEC (JSAG) pour promouvoir la normalisation adaptée au genre et donner des formations à ce sujet.</p>	<p>Le plan de mise en œuvre pour le Cadre de participation des jeunes professionnelles et professionnels à la normalisation du CCN a été finalisé et intégré au plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale de normalisation.</p> <p>Une séance thématique du CCOEN a été organisée pour discuter de l'élaboration de normes adaptées au genre.</p> <p>Les recherches ont révélé un lien entre la participation de femmes aux comités parallèles et la performance de ces derniers. Les résultats ont été présentés au personnel, lors d'une séance à l'occasion de la Journée internationale des femmes, et transmis à la haute direction du CCN.</p> <p>Les lignes directrices de la CEE-ONU et les recommandations du JSAG ont été publiées. Le CCN y a contribué à titre d'expert, offrant aux organismes membres une formation sur les plans d'action pour l'équité des genres lors de la séance de renforcement des capacités de l'ISO aux Philippines, en décembre. De plus, le Comité consultatif sur la diversité de l'IEC explore des façons d'utiliser ces documents d'orientation pour améliorer la diversité au sein de l'IEC.</p>
11	Conclure des ententes avec le milieu universitaire pour le mobiliser et l'appuyer dans la normalisation.	Leadership canadien 	2.1	Dépassé 	<p>Établissement de 10 ententes.</p> <p>Plan d'action pour mobiliser le milieu universitaire et de la recherche dans la normalisation au Canada.</p>	<p>Le CCN a établi 22 ententes avec des groupes universitaires et de recherche de 13 établissements.</p> <p>Les activités clés des stratégies pour le milieu universitaire et les jeunes professionnelles et professionnels seront incorporées au plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale de normalisation.</p> <p>Les ouvertures et les besoins en lien avec la promotion de la normalisation et le renforcement des capacités ont été répertoriés, et deux initiatives sont en cours.</p>

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
12	Préparer une feuille de route pour la stratégie de normalisation internationale afin de définir les axes prioritaires pour le CCN et d'encadrer sa participation aux activités de normalisation.	Leadership canadien 	2.1	Atteint 	Feuille de route approuvée par le Conseil du CCN.	La version provisoire de la feuille de route a été approuvée par la haute direction du CCN.
13	Promouvoir à l'international les initiatives de normalisation d'importance stratégique pour le Canada.	Leadership canadien 	2.2	Dépassé 	Soumission à l'international de cinq nouvelles propositions d'étude canadiennes.	Le Canada a soumis sept propositions d'étude nouvelle : <ol style="list-style-type: none"> 1. ISO/TC 34/SC 2, Graines et fruits oléagineux et farines de graines oléagineuses 2. ISO/TC 260/WG 2, Management des ressources humaines – Métrique d'engagement des employés 3. JTC 1/SC 35, <i>Information technology – User Interface component accessibility – Part 24: visual presentation of audio information in sign languages</i> 4. ISO/TC 249, Médecine traditionnelle chinoise (fleur de carthame des teinturiers IS) N1233 5. ISO/TC 82/WG 4, <i>Inspection and maintenance of mine shaft and associated structures</i> 6. ISO/TC 207/SC 2, Validation et vérification de l'information en matière de durabilité – Partie 1 : Principes généraux et exigences; Partie 2 : Processus de vérification 7. IEC/TC 57, <i>Power systems management and associated information exchange – Data and communications security – Part 100-41: Conformance and testing for 62351-1 A Profile</i>

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
14	Maintenir la présence de jeunes professionnelles et professionnels au sein des comités techniques.	Leadership canadien 	2.2	Dépassé 	Proportion de 19 % de jeunes professionnelles et professionnels parmi les membres des comités techniques. Point de référence : 18 % (exercice 2020-2021).	24 % des membres sont de jeunes professionnelles ou professionnels.
15	Maintenir la représentation dans des rôles de gouvernance stratégiques à l'échelle régionale et internationale.	Leadership canadien 	2.2	Dépassé 	Représentation dans 51 rôles de gouvernance. Point de référence : 51 rôles de gouvernance.	Le CCN occupe 96 rôles de leadership de la gouvernance dans des organismes régionaux et internationaux.
16	Lancer des stratégies de normalisation concernant l'adaptation des infrastructures et des bâtiments aux changements climatiques dans le cadre du Programme de normes pour des infrastructures résilientes.	Leadership canadien 	2.2	Dépassé 	Lancement de neuf stratégies de normalisation. Fin de la période de référence pour l'adoption (trois ans).	Douze stratégies de normalisation ont été lancées. La période de référence pour l'adoption (trois ans) est terminée, et les cibles ont été fixées.
17	Élaborer une stratégie visant à intégrer le développement durable au système de normalisation canadien.	Leadership canadien 	2.3	Atteint en partie 	Présentation de la stratégie au Conseil du CCN.	La stratégie de développement durable du CCN a été rédigée et intégrée au plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale de normalisation. Elle a été présentée à la haute direction du CCN, qui l'a approuvée.
18	Mettre en œuvre un modèle et une stratégie pour un milieu de travail flexible.	Excellence organisationnelle 	2.3	Atteint 	Approbation du plan et du budget pour la reconfiguration des bureaux, basés sur le projet pilote de 2021-2022. Proposition de politiques favorisant la réintégration des bureaux et d'une stratégie de viabilité du milieu de travail. Réouverture des bureaux pendant l'exercice (si la santé publique le permet).	À la conclusion de la phase 2 du projet, les données recueillies et les résultats des sondages suggéraient une réouverture structurée, officielle et réfléchie des bureaux à la phase 3, pendant l'exercice 2023-2024. Pour faciliter le tout, les installations et les technologies seront modernisées, et les gestionnaires seront impliqués dans le processus, en plus de recevoir une formation.

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
19	Favoriser un grand engagement du personnel.	Excellence organisationnelle 	3.1	Atteint 	Mesure au moyen du sondage sur l'engagement du personnel 2021-2022.	Le plan du projet est en place et un groupe de travail sur les ressources humaines en assure le suivi. La préparation du sondage 2024 est entamée.
20	Mettre en place une stratégie sur la diversité qui soit constamment harmonisée avec les obligations redditionnelles gouvernementales et comprenne un plan d'équité en emploi et de recrutement.	Excellence organisationnelle 	3.1	Atteint 	Reconnaissance du CCN en tant qu'employeur équitable par Emploi et Développement social Canada (EDSC). Offre d'une formation sur la diversité à l'ensemble du personnel. Réalisation d'une analyse des lacunes.	EDSC continue de reconnaître le CCN comme un employeur équitable. Tout le personnel a reçu une formation sur la diversité. L'analyse des lacunes a été réalisée.
21	Favoriser le bien-être et la santé mentale du personnel.	Excellence organisationnelle 	3.1	Atteint 	Établissement du point de référence.	Le point de référence a été établi à 70 %.
22	Élaborer une méthodologie de planification de l'effectif afin de mieux répondre aux besoins futurs en ressources et de renforcer les compétences et les capacités de l'effectif.	Excellence organisationnelle 	3.1	Atteint 	Élaboration d'une méthodologie de planification de l'effectif.	Le CCN s'est doté d'une méthodologie de planification de l'effectif. Un état des lieux des plans d'effectif a été dressé et présenté à la haute direction et aux directions du CCN.
23	Réviser les valeurs du CCN pour les harmoniser avec sa stratégie.	Excellence organisationnelle 	3.1	Atteint en partie 	Actualisation et communication interne des valeurs organisationnelles. Formation du personnel sur les nouvelles valeurs.	Les valeurs du CCN ont été actualisées. Les nouvelles valeurs ont été présentées à l'ensemble du personnel.

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
24	Fournir au personnel des outils numériques modernes de travail collaboratif et virtuel pour améliorer la mobilisation des parties prenantes et renforcer la sécurité.	Excellence organisationnelle 	3.2	Atteint en partie 	<p>Correction de toutes les vulnérabilités critiques et importantes connues dans l'architecture du CCN.</p> <p>Finalisation de la politique de classification des documents du CCN.</p> <p>Remaniement de l'architecture du centre de données pour en éliminer les vulnérabilités.</p> <p>Déploiement de signatures numériques.</p> <p>Migration du système de management de la qualité (SMQ) et du service de dépannage des technologies de l'information depuis les anciennes plateformes.</p> <p>Modernisation du site Web et des applications opérationnelles du CCN.</p> <p>Mise en place d'un système de gestion des relations avec la clientèle.</p> <p>Actualisation de la stratégie de gestion de l'information du CCN et de la politique connexe.</p>	<p>Toutes les vulnérabilités relevées lors de l'évaluation par un tiers ont été corrigées.</p> <p>La stratégie de gestion de l'information et la politique connexe ont été actualisées.</p> <p>Le SMQ et le service de dépannage des technologies de l'information ont été migrés.</p> <p>Les signatures numériques ont été déployées.</p> <p>La modernisation du site Web a été retardée.</p> <p>La phase 1 de mobilisation des parties prenantes pour le système de gestion des relations avec la clientèle est en mode de soutien. La phase 2 est en cours.</p> <p>Une politique de classification des documents est en cours de rédaction.</p>
25	Se rapprocher de la certification ISO 9001:2015, <i>Management de la qualité</i> .	Excellence organisationnelle 	3.2	Atteint 	<p>Définition des services du CCN et de la portée de la certification.</p> <p>Création d'un programme d'audit interne pour la portée définie.</p>	<p>La portée du SMQ et de la certification ISO 9001 a été approuvée par la haute direction du CCN.</p> <p>Le programme d'audit interne 2022-2023 a été approuvé par la haute direction du CCN. Tous les audits ont été réalisés avant la fin de l'exercice.</p>

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
26	Mettre en place des stratégies durables pour les services d'accréditation virtuels ou à distance.	Excellence organisationnelle 	3.2	Atteint 	Réalisation de toutes les activités d'observation sur place pour les organismes de certification, les systèmes de management et les programmes d'accréditation pour les gaz à effet de serre. Réalisation des inspections sur place pour le programme des Bonnes pratiques de laboratoire. Mise à l'essai du modèle mixte pour les audits des laboratoires d'essais et des bureaux.	Toutes les activités d'observation ont été effectuées sur place pour les organismes de certification, les systèmes de management et les programmes d'accréditation pour les gaz à effet de serre. Les inspections pour le programme des Bonnes pratiques de laboratoire ont été faites sur place. Des évaluations mixtes ou hybrides (dans certains cas) sont mises à l'essai lorsque la situation s'y prête.
27	Élaborer un cadre de résultats pour l'exécution des stratégies de normalisation afin d'harmoniser ces stratégies avec le modèle opérationnel du CCN et les besoins des parties prenantes.	Excellence organisationnelle 	3.3	Retardé 	Finalisation du cadre de résultats pour l'exécution des stratégies de normalisation (y compris la méthodologie pour l'élaboration des indicateurs et l'établissement des cibles).	Cet objectif a été repoussé au prochain exercice pour qu'il concorde avec le pré-lancement du nouveau cadre stratégique du CCN.
28	Mettre au point des stratégies de normalisation à l'appui des principales politiques et priorités réglementaires des acteurs gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux.	Excellence organisationnelle 	3.3	Dépassé 	Présentation de trois stratégies à au moins un acteur gouvernemental.	Quatre stratégies de normalisation ont été présentées à l'appui des principales politiques et priorités réglementaires.

#	Titre de l'objectif	Priorité stratégique	Résultat	État	Cible	Description de l'état
29	Réaliser une étude du marché et créer un plan de croissance pour les services d'accréditation.	Excellence organisationnelle 	3.3	Dépassé 	<p>Déploiement complet des stratégies, des activités et des tactiques présentées dans le plan de marketing.</p> <p>Mise en œuvre du plan de marketing des services d'accréditation (analyse du marché, stratégies et tactiques) à l'aide des ressources existantes.</p> <p>6 % (entre 2 et 3 % de cette croissance est attribuable à la fin de la pandémie et à la reprise de service des clients).</p> <p>S.O. (la nouvelle structure tarifaire entrera en vigueur d'ici le 31 mars 2023).</p> <p>S.O. (les nouveaux programmes commencent à générer des revenus à l'année suivante).</p> <p>Lancement de quatre nouveaux programmes (matériaux de référence [ISO/IEC 17034], aérospatiale [AS9100], intelligence artificielle [ISO 42001], continuité des activités et confidentialité [ISO 22301]).</p>	<p>Les stratégies, les activités et les tactiques du plan de marketing sont déployées comme prévu.</p> <p>La cible de croissance des revenus a été surpassée étant donné la reprise quasi complète des activités après la pandémie, la conversion de la clientèle et la nouvelle structure de frais entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Dans l'ensemble, les résultats sont comparables aux niveaux prépandémiques.</p> <p>Quatre nouveaux programmes ont vu le jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Matériaux de référence (ISO/IEC 17034); 2. Continuité des activités et confidentialité (ISO 22301), dans le cadre du programme Système de management (ISO/IEC 17021); 3. Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques, Essais en laboratoire (ISO/IEC 17025) pour les laboratoires déjà accrédités; 4. Réglementation des combustibles propres (ISO/IEC 17025) en collaboration avec Transports Canada.



La structure du CCN

Nos unités opérationnelles

Stratégie et engagement des intervenants

Dirige l'élaboration de stratégies de normalisation qui facilitent l'atteinte des grands objectifs du CCN et de ses parties prenantes et éclaire les politiques concernant les normes des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

Normes et relations internationales

Facilite la participation canadienne aux travaux normatifs de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale, encadre les démarches normatives canadiennes et fait valoir les intérêts du pays au sein d'organismes de normalisation régionale.

Services d'accréditation

Accrédite des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires d'essais, certificateurs de produits) en fonction de normes reconnues à l'international et propose des formations sur ces normes afin de rehausser le processus d'accréditation.

Services généraux

Soutient le fonctionnement de l'organisme par des services de planification stratégique et générale, de gestion et de contrôles financiers, de gestion des risques, de technologies et de gestion de l'information, de protection de la confidentialité, de sécurité, de gestion de la qualité et d'approvisionnement.

Ressources humaines

S'occupe de la gestion des talents, du recrutement, de la rémunération, des avantages sociaux et du développement organisationnel et favorise et encourage une culture dynamique au sein du CCN.

Bureau de la direction générale

Encadre et coordonne les activités, la gouvernance organisationnelle, les démarches juridiques et les communications du CCN pour arrimer l'action de toutes les équipes aux objectifs stratégiques, avec à la clé décisions éclairées et progrès concrets.

La haute direction

Chantal Guay,
directrice générale



Greg Fyfe,
vice-président, Services
généraux et chef de la
direction financière



Brady Allin,
conseiller spécial
de la directrice générale



Christine List,
secrétaire générale
et conseillère juridique



Pierre Bilodeau,
vice-président, Stratégie
et engagement des inter-
venants et vice-président
par intérim, Normes et
relations internationales



Elias Rafoul,
vice-président,
Services d'accréditation



Dominique Dallaire,
dirigeante principale,
Ressources humaines



Annie Roy,
directrice principale,
Communications



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CCN relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il se compose d'un maximum de 13 membres, dont 10 sont nommés par le gouvernement fédéral et 3 sont membres en raison de leur poste à la présidence ou la vice-présidence de comités statutaires établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Les membres représentent un large éventail de parties intéressées et, ensemble, disposent des compétences et de l'expérience nécessaires pour aider la direction à exécuter le mandat et à atteindre les objectifs du CCN. Le Conseil d'administration joue également un rôle important dans l'établissement de l'orientation stratégique du CCN et dans son arrimage aux priorités du gouvernement du Canada.



Colin Clark, associé principal à l'exploitation et chef de la direction d'ingénierie, Brookfield Renewable, président par intérim du Conseil d'administration



William Hawkins, directeur général, Normes techniques et de construction, ministère des Relations gouvernementales, gouvernement de la Saskatchewan



Mike Burns, ancien sous-ministre adjoint, Gestion d'actifs, ministère de l'Infrastructure, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



Zakiah Kassam, directrice, AirVironment Canada



Tom Bursey, vice-président et directeur financier, Conseil des académies canadiennes, président du Comité de vérification



Kathy Milsom, ancienne présidente, Conseil canadien des normes, présidente par intérim du Comité de régie de la société



Mary Cianchetti, présidente, Normes, Groupe CSA



Glenda Reid, ancienne directrice générale, St. Patrick's Mercy Home



François Coallier, professeur, Département de génie logiciel et des technologies de l'information, École de technologie supérieure



Brent Schacter, professeur, Département de médecine interne, Université du Manitoba



Jeff Dolan, directeur principal, Sûreté technique, gouvernement de la Nouvelle-Écosse



Tayt Winnitoy, vice-président exécutif, Consumer Protection BC



Résultats financiers

L'exercice financier 2022-2023 a été l'occasion pour le CCN de se consacrer à l'établissement de ses priorités, au développement des affaires, aux services d'accréditation et au lancement de programmes sur l'IA et la gouvernance des données. Le CCN s'est aussi adapté à la nouvelle réalité postpandémique, les déplacements ayant repris, mais à moindre échelle qu'avant la pandémie. L'organisation a maintenu son initiative permanente de milieu de travail flexible et recourt de plus en plus aux technologies de télétravail et aux outils de collaboration virtuelle, sans que cela nuise à l'efficacité du personnel. Par ailleurs, le CCN a constamment réévalué ses priorités d'entreprise pendant l'année et changé de cap lorsque cela était nécessaire à l'atteinte d'un solide rendement par rapport à ses objectifs, continuant à combiner résilience et saine gestion financière pour optimiser l'utilisation de ressources limitées.

En 2022-2023, le total des produits du CCN (autres que le financement public) s'est chiffré à 15,5 M\$, une augmentation de 5,1 M\$ (49 %) par rapport aux 10,4 M\$ comptabilisés en 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable au développement des affaires, qui a entraîné une hausse de 2,8 M\$ des produits des services d'innovation et de 1,8 M\$ de ceux des services d'accréditation par rapport au dernier exercice. Ensemble, les résultats pour les autres produits, les redevances et les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont également plus élevés que ceux de l'exercice précédent et du plan d'entreprise.

Les produits tirés des droits des services d'accréditation se sont élevés à 9,1 M\$, soit 1,8 M\$ (25 %) de plus que les 7,3 M\$ comptabilisés en 2021-2022, et 0,9 M\$ (11 %) de plus que la prévision de 8,2 M\$ du plan d'entreprise. Cette augmentation découle principalement de la hausse des activités issue de nouvelles occasions d'affaires, ainsi qu'au rattrapage des évaluations

repoussées à cause des restrictions de voyage. Environ la moitié de ces produits proviennent de frais de déplacement recouvrables. Les Services d'accréditation ont dû repousser bon nombre d'évaluations sur place pendant la pandémie et se sont efforcés de rattraper le retard suivant la reprise graduelle des déplacements. Aucun effort n'a été ménagé pour faire les évaluations requises à distance. Grâce à des outils de collaboration améliorés et au recours à un bassin d'évaluatrices et évaluateurs tiers, les Services d'accréditation ont été en mesure d'effectuer toutes les activités d'évaluation initialement planifiées et d'atteindre leurs objectifs financiers de l'exercice.

Les produits provenant des services d'innovation étaient de 3,9 M\$, une augmentation de 2,8 M\$ (255 %) par rapport au dernier exercice, mais 2,4 M\$ (38 %) de moins que les prévisions de 6,3 M\$. L'accroissement des produits des services de solutions de normalisation est devenu un pilier de la stratégie de financement

durable du CCN. Cela s'inscrit dans les efforts stratégiques de l'organisation pour diversifier ses sources de financement en générant des revenus, principalement grâce au recouvrement des coûts dans le cadre de projets collaboratifs ayant trait à la normalisation. Dans l'ensemble, le CCN a atteint pour l'exercice l'apport net projeté de 1,5 M\$ pour ces occasions d'affaires. À l'avenir, le CCN continuera d'explorer les possibilités de diversifier ses sources de financement en mettant à profit son expertise en normalisation.

Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 2,0 M\$, une augmentation de 0,2 M\$ (11 %) par rapport aux 1,8 M\$ enregistrés à l'exercice précédent, et également de 0,2 M\$ (11 %) par rapport aux prévisions de 1,8 M\$. Ces produits sont appelés à fluctuer selon les changements dans les normes et l'activité économique globale. Le volume des ventes de l'exercice était légèrement plus élevé que prévu.

Le CCN a aussi connu une augmentation des déplacements suivant la reprise des rencontres en personne pour les comités techniques internationaux et du soutien financier aux délégations sectorielles canadiennes pour leur participation à ces rencontres. Malgré cette augmentation, on ne s'attend pas à revenir aux niveaux pré-pandémiques, mais certaines organisations externes ont démontré un grand intérêt pour les rencontres en personne. Le CCN donne encore la préférence aux rencontres virtuelles, et les membres bénévoles des comités techniques ont trouvé des moyens de participer en ligne, d'où la forte baisse des frais de réunion prévus.

Les autres produits se sont élevés à 0,5 M\$, une hausse de 0,3 M\$ (150 %) par rapport au total de 0,2 M\$ enregistré à l'exercice précédent, et de 0,2 M\$ (67 %) par rapport au 0,3 M\$ prévu dans le budget, en grande partie attribuable à l'inflation et au rendement-intérêt plus élevé que prévu.

Les charges d'exploitation au 31 mars étaient de 32,5 M\$, soit 4,0 M\$ (11 %) de moins que les 36,5 M\$ prévus, et 4,1 M\$ (14 %) de plus que les charges de 28,4 M\$ pour 2021-2022. Ces variations s'expliquent surtout par l'approbation tardive du financement des programmes et par le rééchelonnement des dépenses pour ces programmes.

Les charges d'exploitation de 32,5 M\$ ont été inférieures de 4,0 M\$ (11 %) aux 36,5 M\$ prévus :

- Baisse de 6,5 M\$ en services professionnels et spéciaux, attribuable surtout aux cibles de revenus des projets de financement durable, revues à la baisse (3,6 M\$), ainsi qu'au report des dépenses de programmes (2,9 M\$) à l'exercice suivant;
- Hausse de 2,3 M\$ en dépenses supplémentaires liées au salaire et aux avantages sociaux :
 - Hausse de 1,4 M\$ en raison de postes imprévus ajoutés pour répondre aux besoins anticipés de soutien aux priorités d'affaires;
 - Hausse de 0,4 M\$ attribuable à un taux de postes vacants (5 %) inférieur aux prévisions (7 %);
 - Hausse de 0,3 M\$ en dépenses ponctuelles remboursées par des crédits parlementaires;
 - Hausse de 0,2 M\$ liée à des promotions et à des primes imprévues;
- Baisse de 0,2 M\$ pour les autres charges, sans variation notable.

Les charges d'exploitation de 32,5 M\$ sont supérieures de 4,1 M\$ (14 %) aux 28,4 M\$ de l'exercice précédent :

- Hausse de 2,3 M\$ en charges liées aux salaires et aux avantages sociaux, attribuable à l'augmentation planifiée de l'effectif en fonction du financement des programmes, du développement des affaires et des contraintes de capacités générales;
- Hausse de 1,2 M\$ des frais de déplacement liés à l'augmentation des activités d'évaluation (0,5 M\$) et des frais de déplacement non récupérables (0,7 M\$). À noter que les dépenses liées aux déplacements demeurent bien en deçà des niveaux pré-pandémiques (2,5 M\$ pour l'exercice 2019-2020) et qu'elles étaient minimales à l'exercice précédent (26 000 \$);
- Charges de 0,3 M\$ pour les conférences (0,2 M\$) et l'accueil (0,1 M\$), ce qui concorde avec la reprise des déplacements et l'absence d'investissement important dans un seul événement. Ces charges s'élevaient à 62 000 \$ au total à l'exercice précédent;

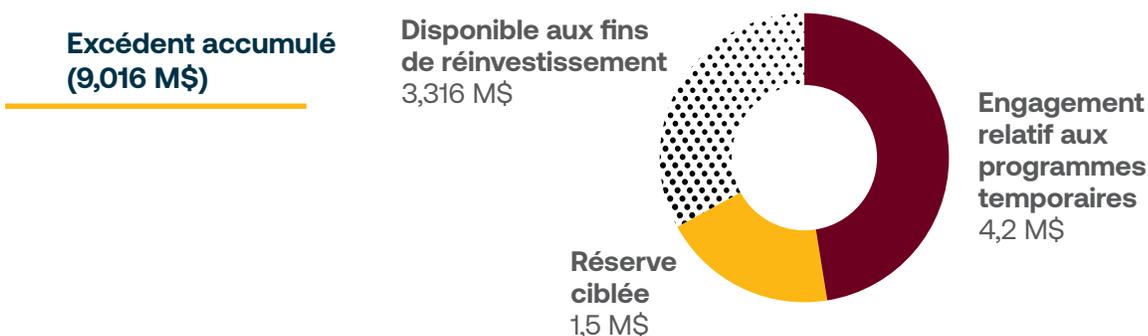
- Hausse de 0,3 M\$ pour les autres charges, sans variation notable.

Au 31 mars 2023, le CCN a enregistré 18,0 M\$ en crédits parlementaires, soit 2,4 M\$ (15 %) de plus

que les 15,6 M\$ budgétés, et 1,3 M\$ (7 %) de moins que ceux de l'an dernier. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la fin du financement temporaire de certains programmes.

Programme (M\$)	Prévisions et montant réel			Année précédente vs année en cours		
	Prévision	Réel	F/(D)	2022	2023	F/(D)
Prévisions de base / principales	9,2 \$	9,2 \$	-	9,2 \$	9,2 \$	-
Infrastructures	1,7	1,7	-	1,5	1,7	0,2
Innovation et AECG	-	-	-	3,3	-	(3,3)
Cybersécurité	-	-	-	0,4	-	(0,4)
Propriété intellectuelle	2,4	2,4	-	2,1	2,4	0,3
Fonds de capacité de réglementation	-	-	-	0,2	-	(0,2)
Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle	2,0	2,0	-	1,7	2,0	0,3
Défi 50-30 : stratégie de normalisation	0,3	0,6	0,3	0,4	0,6	0,2
Gouvernance des données et identifiants numériques	-	1,8	1,8	-	1,8	1,8
EFPC – Formation pour le personnel	-	-	-	-	-	-
Rétablissement des dépenses ponctuelles	-	0,3	0,3	0,5	0,3	(0,2)
Crédits parlementaires	15,6 \$	18,0 \$	2,4 \$	19,3 \$	18,0 \$	(1,3 \$)

L'excédent du CCN pour l'année était de 1,0 M\$, et, au 31 mars 2023, l'excédent accumulé se chiffrait à 9,0 M\$. L'augmentation de l'excédent accumulé cette année s'explique surtout par l'approbation, en cours d'année, de financement pour lequel le CCN n'a pas eu le temps d'engager de dépenses en regard des fonds. Il s'agit d'un problème courant avec le rajustement des niveaux de financement public approuvés. La version révisée du plan d'entreprise reflétera l'écart entre le financement et les dépenses quinquennales. L'excédent accumulé est pleinement engagé pour les livrables relatifs aux programmes temporaires du CCN, pour l'investissement dans les programmes de dotation, de sécurité et de modernisation de la GI/TI, surtout au cours des deux prochaines années, et pour le maintien d'une réserve pour les risques de 1,5 M\$, conformément à la politique d'excédent accumulé cible du CCN :



Aperçu financier de 2018-2019 à 2022-2023

Aperçu financier	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023 Prévisions	2022-2023 Chiffre réel
Produits						
Droits des services d'accréditation	7 867 962 \$	7 723 071 \$	6 629 232 \$	7 332 138 \$	8 216 000 \$	9 069 342 \$
Redevances provenant de la vente de normes	2 064 385	1 568 236	1 704 836	1 754 649	1 811 000	1 953 943
Services d'innovation	284 454	625 268	641 491	1 066 526	6 254 000	3 898 605
Contributions au soutien aux déléguées et délégués	359 997	342 818	847	-	187 000	66 816
Autres produits	451 155	529 852	285 759	209 193	341 000	483 323
	11 027 953	10 789 245	9 262 165	10 362 506	16 809 000	15 472 029
Charges						
Services d'accréditation	5 897 870	6 295 578	5 443 756	5 913 703	6 529 000	7 331 153
Solutions de normalisation et stratégie	10 609 103	12 540 657	11 508 725	11 164 823	17 292 000	12 227 177
Gestion et services administratifs	10 219 704	10 366 349	10 785 333	11 325 534	12 695 000	12 922 093
	26 726 677	29 202 584	27 737 814	28 404 060	36 516 000	32 480 423
(Déficit d'exploitation)	(15 698 724)	(18 413 339)	(18 475 649)	(18 041 554)	(19 707 000)	(17 008 394)
Financement public						
Crédits parlementaires	17 973 672	18 578 854	18 578 854	19 271 621	15 648 000	17 967 928
(Déficit) / excédent annuel	2 274 948 \$	165 515 \$	103 205 \$	1 230 067 \$	(4 059 000 \$)	959 534 \$

Gestion du risque d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification globale, le CCN évalue et consigne régulièrement les risques généraux auxquels il est exposé. Il applique la norme internationale ISO 31000 – Management du risque pour éclairer ses évaluations. Il harmonise également ses pratiques de gestion des risques avec les lignes directrices du Conseil du Trésor afin de mettre en œuvre des stratégies appropriées. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il a recours à des pratiques de gestion financière rigoureuses pour protéger ces ressources. Soucieux de rester au diapason du milieu, le CCN sait à quel point il importe de maintenir la confiance des pouvoirs publics, du secteur privé et des autres parties concernées dans l'utilité de la normalisation et des actions qu'il mène pour la faire progresser. Il doit donc satisfaire à ses exigences organisationnelles et bien encadrer les risques pour maintenir sa réputation de conseiller de confiance et de représentant auprès de structures et d'organismes de normalisation internationale et régionale. Au cours du dernier exercice, le CCN a évalué les secteurs de risque suivants, ce qu'il continuera de faire.

Culture d'entreprise et flexibilité au travail

Une culture d'entreprise mobilisatrice et bienveillante a un effet positif considérable sur le moral et la productivité de l'effectif, ainsi que sur la capacité du CCN d'attirer et de maintenir en poste du personnel, de remplir son mandat et de conserver sa réputation. Le CCN sonde régulièrement les employées et employés sur leur engagement et a mis en œuvre une stratégie pour protéger leur santé – y compris leur santé psychologique – afin d'assurer le dynamisme de ses équipes. Au cours de la dernière année, le CCN a actualisé ses valeurs dans le cadre d'un exercice à l'échelle de l'organisation afin de refléter son engagement envers une culture inclusive centrée sur les gens. Des expertes et experts tiers continuent d'appuyer le CCN dans sa transition vers le télétravail; des travaux de conception sont d'ailleurs en cours pour réaménager les bureaux dans une perspective d'avenir et d'harmonisation de sa culture au milieu de travail flexible.

Cybersécurité et résilience des TI

Les applications, bases de données et systèmes actuels du CCN ne répondent pas à ces besoins anticipés d'environnement hybride permanent, ce qui empêche le personnel de satisfaire aux exigences de base et freine la croissance et l'innovation de l'organisme. Les menaces à la cybersécurité présentent également des risques importants. L'ensemble du secteur s'entend d'ailleurs pour dire que le risque et l'exposition aux cyberattaques sont en hausse. Pour y remédier, le CCN a maintenu son architecture informatique d'entreprise et sa feuille de route intégrée de la GI/TI, qui inclut des opérations et de la maintenance. En outre, le CCN a considérablement réduit les points de défaillance uniques des systèmes vieillissants et assuré une surveillance constante des menaces. Sa principale approche en matière d'évaluation des risques de menace est celle du Centre canadien pour la cybersécurité.

Des plans d'action sont en place pour faire face à tout risque cybernétique moyen ou élevé. Tous les membres du personnel sont tenus de suivre une formation de sensibilisation à la cybersécurité, et leurs connaissances sont fréquemment testées afin d'assurer un niveau de sensibilisation suffisant à cet enjeu.

Capacité des ressources

La capacité du CCN d'exécuter efficacement ses fonctions principales et d'obtenir des résultats dépend de son accès aux expertes et experts techniques, à un effectif complet de personnes compétentes et à une main-d'œuvre qualifiée. Pour accroître la participation des expertes et experts, le CCN fait valoir les avantages de participer au système de normalisation et prépare activement la relève. Pour se prémunir contre la possibilité de longues absences ou de postes vacants, le CCN a dressé des plans de relève pour tous les postes clés et déployé une stratégie de recrutement. L'organisme a élaboré une méthode de planification des effectifs pour s'assurer d'avoir la main-d'œuvre nécessaire pour ses besoins futurs. Le plan actuel des effectifs a également été préparé et présenté à la haute direction. Pour répondre à la tendance qui émane des plus récents résultats du sondage, qui révèlent des enjeux reliés à la charge de travail et des contraintes de capacité généralisées, l'équipe de direction étudie la nécessité d'établir des priorités pour les activités et l'allocation des ressources. Afin de garantir la disponibilité d'un personnel d'évaluation qualifié pour réaliser les activités d'accréditation et répondre aux besoins de la clientèle, le CCN a mis sur pied un plan de ressources à long terme pour attirer et retenir des évaluatrices et évaluateurs compétents et qualifiés. Ce plan est complémenté par de nouveaux outils et de nouvelles formations. Au lendemain de la crise sanitaire, les Services d'accréditation ont tiré parti des évaluations à distance et en ligne pour améliorer l'apport et le déploiement des ressources.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et toutes les informations contenues dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public; la direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. Elle est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et veille à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement éclairé de la direction.

De plus, il incombe à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément au mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le Conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres indépendants du Conseil, le Comité de vérification rencontre la direction tous les trimestres pour examiner les états financiers et une fois par année pour passer en revue les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel du CCN et en faire rapport au Conseil d'administration, qui approuve les états financiers.

La vérificatrice générale du Canada, auditrice externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Le Bureau du vérificateur général jouit d'un accès total et gratuit au personnel chargé de la gestion financière du CCN et rencontre l'organisme au besoin.



Chantal Guay, ing., P.Eng., FACG, IASA
Directrice générale



Greg Fyfe, CPA, CMA
Chef de la direction financière
et vice président, Services généraux

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien des normes (le « CCN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCN au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section des résultats financiers contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, les règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil canadien des normes aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil canadien des normes à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mimma Venema, CPA, CA, CGA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2023

Conseil canadien des normes

État de la situation financière

En date du 31 mars	2023	2022
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	5 386 450 \$	5 122 529 \$
Créances (note 4)	2 504 300	1 742 944
Débiteurs – Ministères et organismes fédéraux (note 14)	963 412	155 347
Crédits parlementaires à recevoir (note 14)	1 814 592	3 751 600
	10 668 754	10 772 420
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	3 335 765	2 588 292
Apports reportés (note 7)	135 608	96 848
Produits reportés (note 8)	369 317	2 327 411
Incitatif à la location différé (note 9)	612 895	694 615
	4 453 585	5 707 166
Actifs financiers nets	6 215 169	5 065 254
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	1 415 263	1 670 104
Charges payées d'avance	1 385 983	1 321 523
	2 801 246	2 991 627
Excédent accumulé	9 016 415 \$	8 056 881 \$

Droits contractuels (note 12)

Engagements contractuels (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :



Colin Clark
Président par intérim

Approuvé par la direction :



Chantal Guay
Directrice générale

Conseil canadien des normes

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2023 (note 15)	2023	2022
Produits d'exploitation			
Droits des services d'accréditation	8 216 000 \$	9 069 342 \$	7 332 138 \$
Redevances provenant de la vente de normes	1 811 000	1 953 943	1 754 649
Contributions au soutien aux déléguées et délégués	187 000	66 816	-
Services d'innovation	6 254 000	3 898 605	1 066 526
Autres produits	341 000	483 323	209 193
	16 809 000	15 472 029	10 362 506
Charges (note 11)			
Services d'accréditation	6 529 000	7 331 153	5 913 703
Solutions de normalisation et stratégie	17 292 000	12 227 177	11 164 823
Gestion et services administratifs	12 695 000	12 922 093	11 325 534
	36 516 000	32 480 423	28 404 060
Déficit avant crédits parlementaires	(19 707 000)	(17 008 394)	(18 041 554)
Crédits parlementaires	15 648 000	17 967 928	19 271 621
Excédent/(Déficit)	(4 059 000)	959 534	1 230 067
Excédent accumulé, début de l'exercice	9 791 000	8 056 881	6 826 814
Excédent accumulé, fin de l'exercice	5 732 000 \$	9 016 415 \$	8 056 881 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2023 (note 15)	2023	2022
Excédent/(Déficit)	(4 059 000 \$)	959 534 \$	1 230 067 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 108 000)	(241 682)	(304 590)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 182	-
Amortissement des immobilisations corporelles	590 000	495 341	478 108
(Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance	(33 000)	(64 460)	(73 283)
Augmentation/(Diminution) des actifs financiers nets	(4 610 000)	1 149 915	1 330 302
Actifs financiers nets au début de l'exercice	6 956 000	5 065 254	3 734 952
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	2 346 000 \$	6 215 169 \$	5 065 254 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Conseil canadien des normes

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Activités d'exploitation		
Excédent	959 534 \$	1 230 067 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	495 341	478 108
Amortissement de l'incitatif à la location différé	(81 720)	(81 719)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 182	-
Variations :		
Charges payées d'avance	(64 460)	(73 283)
Produits reportés	(1 958 094)	(757 300)
Créances	(761 356)	69 089
Comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux	(808 065)	22 399
Crédits parlementaires à recevoir	1 937 008	(3 576 738)
Créditeurs et charges à payer	719 201	(516 891)
Apports reportés	38 760	35 118
Flux de trésorerie (utilisés)/provenant des activités d'exploitation	477 331	(3 171 150)
Activités d'investissements en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(213 410)	(304 590)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(213 410)	(304 590)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	263 921	(3 475 740)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	5 122 529	8 598 269
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	5 386 450 \$	5 122 529 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

1. Pouvoir, mandat et activités

Le CCN a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2019); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleuses et travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir des stratégies et des objectifs à long terme de normalisation, en fonction des priorités, pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs;
- accréditer les organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;

- approuver les Normes nationales du Canada;
- fournir des services d'innovation, des conseils et de l'aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- établir, en collaboration avec des organismes de normalisation internationale, des ententes facilitant le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation en faisant valoir leurs avantages;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu l'instruction (C.P. 2015-1109), conformément à la section 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées avec la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive de la section 89.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel tous les produits sont déposés et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Matériel (logiciels compris) :	4 ans
Améliorations locatives :	Durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Lorsque les travaux sont achevés, les immobilisations sont reportées à la rubrique appropriée et amorties conformément à la politique du CCN.

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les produits provenant des droits des services d'accréditation sont tirés des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation

et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec la clientèle, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent. En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur. Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site WebStandardsStore.ca à un agent indépendant qui lui verse des redevances selon une entente de partage des produits de ventes nettes.

Les frais des services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à sa clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux délégués et déléguées sont versées par des tiers pour soutenir leur participation aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions à ce titre une fois les dépenses connexes engagées.

Les autres produits comprennent divers éléments, principalement des distributions de bénéfices de l'ISO et des produits d'intérêts. Les distributions de bénéfices sont comptabilisées comme des produits dans la période au cours de laquelle elles sont annoncées, et les intérêts sont comptabilisés au moment où ils sont générés.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont présentées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de produits au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les membres du personnel du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique, un régime de pension contributif à prestations déterminées établi

par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les membres du personnel en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés au personnel, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné à ce titre ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son Conseil d'administration. Les opérations avec les dirigeantes et dirigeants principaux sont mesurées selon la valeur d'échange.

3. Excédent accumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent accumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l'organisme.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre aux besoins en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN sont les suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, le solde de 5 386 450 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésoreries est constitué de 4 000 000 \$ en dépôts à terme et de 1 386 450 \$ en liquidités (au 31 mars 2022, le solde de 5 122 529 \$ se constituait de 4 001 928 \$ en dépôts à terme et de 1 120 601 \$ en liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque de liquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé à la clientèle conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé au personnel du CCN pour ses déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'une cliente ou d'un client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

Comptes débiteurs de parties non apparentées (créances) :

	Total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2023	2 504 300 \$	1 723 707 \$	353 688 \$	14 136 \$	106 511 \$	306 258 \$
2022	1 742 944 \$	1 242 422 \$	126 665 \$	5 675 \$	37 526 \$	330 656 \$

Comptes débiteurs d'apparentés (débiteurs – ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir) :

	Total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2023	2 778 004 \$	2 759 339 \$	32 552 \$	(4 315 \$)	60 \$	(9 632 \$)
2022	3 906 947 \$	3 891 938 \$	15 009 \$	-	-	-

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2023, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 42 706 \$ (au 31 mars 2022, elle était évaluée à 35 084 \$). Le tableau suivant présente les changements survenus au cours de l'exercice.

	31 mars 2023	31 mars 2022
Solde, début de l'exercice	35 084 \$	10 069 \$
Recouvrements / (radiations)	(2 925)	10 068
Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables / (réduction)	10 547	14 947
Solde, fin de l'exercice	42 706 \$	35 084 \$

Risque de liquidité

Il y a un risque de liquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque de liquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque de liquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. En ce qui concerne le CCN, le risque du marché comprend le risque d'intérêt et le risque de change. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

31 mars 2023	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2023
Coût				
Solde d'ouverture	738 338 \$	2 683 048 \$	1 161 708 \$	4 583 094 \$
Acquisitions	4 252	209 158	28 272	241 682
Dispositions	-	(192 433)	-	(192 433)
Solde de clôture	742 590	2 699 773	1 189 980	4 632 343
Amortissement accumulé				
Solde d'ouverture	(683 952)	(1 756 393)	(472 645)	(2 912 990)
Amortissement	(28 909)	(385 055)	(81 377)	(495 341)
Dispositions	-	191 251	-	191 251
Solde de clôture	(712 861)	(1 950 197)	(554 022)	(3 217 080)
Valeur comptable nette	29 729 \$	749 576 \$	635 958 \$	1 415 263 \$

Au 31 mars 2023, la catégorie « Matériel » comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 96 934 \$ qui n'étaient pas amorties à cette date.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2022-2023 payées en 2023-2024, qui totalisent 28 272 \$.

31 mars 2022	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2022
Coût				
Solde d'ouverture	1 050 731 \$	3 167 344 \$	1 161 708 \$	5 379 783 \$
Acquisitions	-	304 590	-	304 590
Dispositions	(312 393)	(788 886)	-	(1 101 279)
Solde de clôture	738 338	2 683 048	1 161 708	4 583 094
Amortissement accumulé				
Solde d'ouverture	(960 612)	(2 183 970)	(391 579)	(3 536 161)
Amortissement	(35 733)	(361 309)	(81 066)	(478 108)
Dispositions	312 393	788 886	-	1 101 279
Solde de clôture	(683 952)	(1 756 393)	(472 645)	(2 912 990)
Valeur comptable nette	54 386 \$	926 655 \$	689 063 \$	1 670 104 \$

Au 31 mars 2022, la catégorie « Matériel » comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 55 391 \$ qui n'étaient pas amorties à cette date.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2023	31 mars 2022
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 597 844 \$	996 875 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 276 577	1 159 437
Indemnités de vacances à payer	461 344	431 980
	3 335 765 \$	2 588 292 \$

7. Apports reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Solde, début de l'exercice	96 848 \$	61 730 \$
Plus : apports reçus (remboursés)	105 576	(37 643)
Apports crédités (reconnus)	(66 816)	72 761
Apports nets	38 760	35 118
Solde, fin de l'exercice	135 608 \$	96 848 \$

8. Produits reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Solde, début de l'exercice	2 327 411 \$	3 084 711 \$
Plus : droits annuels perçus en vertu des ententes	4 138 784	3 618 399
Moins : droits annuels comptabilisés comme produits	(6 096 878)	(4 375 699)
Droits nets	(1 958 094)	(757 300)
Solde, fin de l'exercice	369 317 \$	2 327 411 \$

9. Incitatif à la location différé

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Solde, début de l'exercice	694 615 \$	776 334 \$
Plus : incitatifs reçus	-	-
Moins : incitatifs comptabilisés	(81 720)	(81 719)
Incitatifs nets	(81 720)	(81 719)
Solde, fin de l'exercice	612 895 \$	694 615 \$

10. Prestations de retraite et avantages sociaux

Prestations de retraite

Le CCN et le personnel admissible versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de service validable multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au régime durant l'exercice par le CCN et le personnel :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Cotisations du CCN	1 910 937 \$	1 665 567 \$
Cotisations du personnel	1 649 625 \$	1 575 192 \$

Les taux des cotisations sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	2023	Année civile 2022
Personnel (avant 2013) – Service courant		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,35 %	9,36 %
- Gains excédant le MGAP : 2023 : 66 600 \$; 2022 : 64 900 \$	12,37 %	12,48 %
Personnel (après 2013) – Service courant		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	7,93 %	7,95 %
- Gains excédant le MGAP : 2023 : 66 600 \$; 2022 : 64 900 \$	11,72 %	11,82 %
Employeur – Multiple des cotisations du personnel		
- Cotisations du personnel en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux simple	1,02	1,02
- Cotisations du personnel en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux double	0,01	0,01
- Cotisations du personnel en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux simple	1,00	1,00
- Cotisations du personnel en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des membres du personnel cotisant à taux double	néant	néant
- Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2023 : 196 200 \$: 2022 : 191 300 \$	5,29	5,91

Avantages sociaux des employées et employés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux des employées et employés s'élève à 1 376 116 \$ (31 mars 2022 – 1 268 931 \$).

11. Charges

	Budget 2023 (note 15)	2023	2022
Salaires et avantages sociaux	18 824 000 \$	21 097 002 \$	18 772 930 \$
Services professionnels et spéciaux	12 347 000	5 751 055	5 882 294
Cotisations versées à des organisations internationales	1 279 000	1 269 962	1 223 670
Déplacements	1 046 000	1 237 546	26 019
Fournitures de bureau	989 000	971 179	555 117
Locaux	836 000	712 721	842 915
Amortissement des immobilisations corporelles	590 000	495 341	478 109
Conférences et événements	94 000	250 862	39 173
Accueil	58 000	133 708	22 486
Assurance	115 000	122 107	108 451
Télécommunications et frais postaux	123 000	110 456	135 435
Stockage hors site et autres	73 000	103 628	92 618
Publications et impression	50 000	70 981	73 260
Réparation et entretien	62 000	66 711	92 769
Frais bancaires	5 000	58 611	28 676
Location de matériel de bureau	25 000	16 824	15 192
Charge reliée à la provision pour créances irrécouvrables	-	10 547	14 946
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 182	-
	36 516 000 \$	32 480 423 \$	28 404 060 \$

12. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec la clientèle de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2023, le CCN avait des droits contractuels de 3 558 190 \$ en frais annuels non perçus pour l'année financière 2023-2024 (au 31 mars 2022, le montant était de 3 542 178 \$ pour l'exercice 2022-2023).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services. Les contrats en question sont valides pour l'année financière 2023-2024 et, à l'expiration, sont reconduits à des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume des ventes, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 1,8 M\$, ce qui correspond à la moyenne du CCN pour les trois dernières années. Au 31 mars 2022, on l'estimait à 1,8 M\$.

Les droits apparentés étaient de 296 508 \$ le 31 mars 2023 (265 994 \$ au 31 mars 2022).

13. Engagements contractuels

Le CCN a signé pour ses locaux un bail de 15 ans, en vigueur depuis juillet 2015, qu'il a fait modifier pour avoir plus d'espace à compter de décembre 2018; la date de fin du bail est restée inchangée.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux

prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 mars 2023

	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2023-2024	464 811 \$	14 160	4 850 075 \$	5 329 046 \$
2024-2025	464 811	14 688	653 299	1 132 798
2025-2026	491 224	14 688	99 600	605 512
2026-2027	517 637	14 688	-	532 325
2027-2028	517 637	-	-	517 637
Après	1 294 094	-	-	1 294 094
	3 750 214 \$	58 224 \$	5 602 974 \$	9 411 412

Les engagements avec des parties apparentées ont une valeur de 443 590 \$ en date du 31 mars 2023 (285 611 \$ au 31 mars 2022).

14. Opérations entre apparentés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

	2023	2022
Produits	4 378 010 \$	1 424 766 \$
Crédits parlementaires	17 967 928	19 271 621
Charges	78 032	120 717
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir	2 778 004	3 906 948
Créditeurs et charges à payer	-	12 999

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des services d'innovation et des services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux télécommunications ainsi qu'aux services professionnels et spéciaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les dirigeantes et dirigeants principaux ou leurs proches parents ni d'opération dont la valeur aurait été différée si les parties n'avaient pas été apparentées.

15. Montants budgétés

Les montants budgétés sont fournis aux fins de comparaison et sont basés sur ceux du plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027 approuvé par le Conseil d'administration du CCN.



Conseil canadien des normes

55, rue Metcalfe, bureau 600

Ottawa (Ontario) K1P 6L5

1 613 238-3222

www.ccn-scc.ca